



## Ecole Technique de la Vallée de Joux

CH - 1347 Le Sentier

www.etvj.vd.ch



## Informations

### Généralités

L'ETVJ est une école professionnelle cantonale vaudoise, reconnue par la Confédération. Elle dispense un enseignement pratique et théorique s'adressant indifféremment aux **filles et garçons**.

### Apprentissage en école (CFC)

Les formations enseignées à **plein temps** en vue de l'obtention du Certificat Fédéral de Capacité (CFC) sont :

- Horloger praticien / Horlogère praticienne
- Horloger / Horlogère dans le domaine professionnel du rhabillage
- Micromécanicien / Micromécanicienne
- Bijoutier / Bijoutière
- Dessinateur-constructeur / Dessinatrice-constructrice en microtechnique

### Apprentissage en entreprise (CFC)

Pour les jeunes qui suivent une telle formation, l'ETVJ ne dispense que les cours théoriques, principalement dans les professions suivantes :

- Opérateur / Opératrice en horlogerie AFP
- Horloger praticien / Horlogère praticienne CFC

### Maturité Professionnelle Technique (MPT)

Les élèves peuvent suivre, en parallèle à un apprentissage en école ou en entreprise, les cours menant à la Maturité Professionnelle Technique (MPT) pour autant qu'ils remplissent les conditions d'admission requises.

### Enseignement supérieur (ES)

Après l'obtention d'un CFC du même domaine professionnel, l'ETVJ propose des études supérieures (ES) de :

- Technicien diplômé ES / Technicienne diplômée ES en microtechnique horlogère ou micromécanique.

### Renseignements, visites, stages

En tout temps, le secrétariat est à disposition pour donner des renseignements détaillés, organiser une visite ou fixer un rendez-vous avec la direction.

Sur demande, un ou plusieurs stages pratiques d'une journée peuvent être organisés, en vue de l'admission.

### Horaire, vacances

L'année scolaire se divise en deux semestres. Elle compte 38 semaines comportant chacune 41 périodes de cours d'une durée de 45 min. L'horaire journalier s'étend de 07h55 à 12h05 et de 13h30 à 16h55 avec, en principe, un après-midi de congé.

Les vacances correspondent à celles de tous les établissements scolaires vaudois. Les dates figurent sur le site du Département de la formation et de la jeunesse.

### Inscription, admission

Pour que son inscription soit valable, le ou la candidate doit en principe avoir terminé sa scolarité obligatoire et avoir 15 ans révolus au début de la formation à l'ETVJ. L'inscription d'un adulte ne peut être admise qu'exceptionnellement.

Délai d'inscription : le 13 décembre 2011 pour la profession de bijoutier / bijoutière  
le 10 février 2012 pour les autres professions

Date des tests : le 20 février 2012 + date ultérieure si des places restent disponibles

### Ecolage, frais, bourse

L'écolage est gratuit pour les élèves domiciliés en Suisse. Pour les autres élèves il est facturé par semestre et se monte à :

CHF 2'400.- par année pour les élèves frontaliers

CHF 6'400.- par année pour les élèves étrangers

Les autres frais, pour l'achat de livres, outillages, camps et voyage d'études, varient selon la profession :

CHF 2'500.- pour la 1<sup>ère</sup> année en horlogerie ou bijouterie

CHF 3'000.- pour la 1<sup>ère</sup> année en micromécanique

CHF 1'600.- pour la 1<sup>ère</sup> année dans les autres professions

CHF 1'000.- à 1'500.- pour les années suivantes

Aux apprentis à plein temps, domiciliés sur le canton de Vaud, l'école verse un montant forfaitaire annuel de CHF 960.- pour les frais professionnels. Le paiement s'effectue deux fois par année, au cours de chaque semestre.

Pour les élèves suisses, une bourse d'études peut être demandée auprès de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage du canton où résident les parents. Le secrétariat de l'école peut renseigner sur les autres possibilités d'aide.

### Assurances

Les élèves à plein temps (sauf les techniciens) sont obligatoirement assurés par le canton de Vaud contre les risques d'accidents professionnels et non professionnels auprès de la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents).

### Logement

Dans la mesure du possible, l'école facilite la recherche de chambres, studios ou appartements pour les élèves qui ne peuvent pas rentrer à leur domicile le soir.

### Référence

[www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/dgepl/](http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/dgepl/), site du département vaudois.